

Attribution du commerce aux pays étrangers.—Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays de consignation sont les pays d'où viennent les marchandises, sans autre interruption de transit que les transbordements inévitables. Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent avoir été achetées par une firme d'un autre pays, d'où elles peuvent être expédiées au Canada après une période plus ou moins longue. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays de consignation. Il en sera ainsi, par exemple, du thé récolté en Orient mais acheté sur le marché de Londres, Angleterre; les statistiques canadiennes considèrent ce thé comme importé du Royaume-Uni.

Les exportations sont attribuées au pays de l'ultime destination, c'est-à-dire le pays auquel elles sont consignées, même si ce pays ne possède pas de port de mer. Le pays d'ultime destination est le pays que les marchandises exportées du Canada doivent finalement atteindre sans interruption de transit autre que les transbordements inévitables.

Discordances entre les statistiques commerciales du Canada et celles d'autres pays.—Les statistiques des exportations canadiennes concordent rarement avec celles des importations de ses clients et les différences semblables se constatent au sujet des importations canadiennes. Plusieurs facteurs contribuent à ces discordances parmi lesquelles sont les suivantes:

- (1) Différence dans la base d'évaluation au Canada et celle d'autres pays.
- (2) Même là où les statistiques couvrent exactement la même période certaines quantités de marchandises se trouvent en transit au commencement ou à la fin de la période et ne sont plus dans le pays exportateur ou importateur.
- (3) Les plus grandes discordances cependant proviennent de l'impossibilité de déterminer le pays de destination ultime des exportations ou le pays d'origine réel des importations. Ainsi environ 14 p.c. des exportations canadiennes aux pays d'outre-mer sont expédiées par les ports des Etats-Unis. Une partie de ces marchandises est attribuée aux Etats-Unis par les pays importateurs. Par exemple, les exportations canadiennes de céréales se font en grande partie en transit par les Etats-Unis. La plus grande partie de ce grain laisse le Canada en consignation pour le Royaume-Uni mais de grandes quantités sont plus tard détournées vers l'Europe continentale ou d'autres pays et une certaine quantité est gardée en régie pour consommation aux Etats-Unis. Ainsi les registres canadiens d'exportations au Royaume-Uni peuvent donner \$100,000,000 de plus ou de moins de marchandises canadiennes réellement reçues par le Royaume-Uni alors qu'il y a déficit d'une somme correspondante aux exportations déclarées comme allant à d'autres pays d'outre-mer; de même, beaucoup de grain des Etats-Unis passe en transit par le Canada et est expédié par le port de Montréal et pour cette raison il figure souvent dans les comptes des autres pays comme importé du Canada tandis qu'aux Etats-Unis il est inscrit comme exporté au Canada. De plus, les achats de marchandises en régie en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en France sont inclus dans les importations que le Canada fait de ces pays mais ne sont pas compris par ces pays dans leurs exportations au Canada.